

# DOSSIER DE PRESSE

**SIGNATURE  
DES CONTRATS DE  
VILLE  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
DE PETITE-TERRRE**





DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE PAMANDZI

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, 28 juillet 2015

### Le nouveau Contrat de Ville de la Communauté de Communes de Petite-Terre

---

Ce mardi 28 juillet, le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY, le Président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim RAMADANI, le Président de la Communauté de Communes de Petite Terre, Mahafourou SAIDALI, les maires de la Communauté de Communes de Petite-Terre, à savoir : Saïd Omar OILI, maire de Dzaoudzi-Labattoir et Mahafourou SAIDALI, maire de Pamandzi, ont signé conjointement la nouvelle génération des Contrats de Ville au siège de la CCPT à Pamandzi.

Depuis plusieurs mois, l'État, les collectivités, le Conseil Départemental, les associations, les habitants et les acteurs institutionnels se sont engagés dans un travail partenarial de co-construction des 16 Contrats de Ville Nouvelle Génération pour les 17 communes de l'île. Cette synergie, exigence incontournable au développement territorial de Mayotte, permettra d'impulser une dynamique dans les territoires en difficulté.

La Communauté de communes de Petite-Terre a ainsi fixé plusieurs priorités en matière de cohésion sociale, de renouvellement urbain, de développement économique, d'emploi, d'ingénierie et de ressources humaines.

Avec ce contrat de ville nouvelle génération, la Politique de la ville développe une ambition forte pour les territoires de la Nouvelle Géographie Prioritaire et renouvelle durablement ses outils d'intervention. Elle impulse la dynamique nécessaire à notre département en matière de cohésion sociale et de rénovation urbaine. Elle accompagne aussi la dynamique engagée dans le cadre de la départementalisation, de la mise en place de la région ultra périphérique, de la signature des documents contractuels CPER et Mayotte 2025 qui mobilisent tous les acteurs du territoire pour construire ensemble le développement et l'avenir de notre jeune département.

Afin que cet accompagnement soit de qualité, les contrats de ville nouvelle génération tiennent compte des besoins de chaque territoire. Aussi, la priorité sera donnée pour la Communauté de Communes de Petite Terre notamment à :

En termes de Cohésion Sociale :

- A désenclaver le quartier de la Vigie et faciliter l'accès des habitants aux services et équipements disponibles
- A aménager des structures / lieux permettant d'accueillir ces activités au sein du quartier ;
- A Permettre aux associations de déployer leurs actions et projets dans le quartier de la Vigie.

En termes d'Ingénierie et de Ressources Humaines :

- A réaliser les études techniques nécessaires à la connaissance du quartier de la Vigie ;
- A garantir la bonne exécution du contrat de ville, du programme de rénovation urbaine et la mobilisation pleine et entière du droit commun

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a institué, dans le cadre de la mise des actions de la politique de la ville, les contrats de ville – nouvelle génération, en remplacement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), en vigueur depuis 2006.

Conclus sur une durée plus longue que les précédents CUCS, soit la durée d'un mandat municipal, les contrats de ville visent pour objectif la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

**Les signataires :**

Le Président de la Communauté de Communes de Petite Terre, Mahafourou SAIDALI

Le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY

Le Président du Conseil Départemental, Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Le Maire de la commune de Pamandzi, Mahafourou SAIDALI

Le Maire de la commune de Dzaoudzi Labattoir, Said OMAR OILI

Le Procureur de la République, Joël GARRIGUE

Le Président du TGI, Président du CDAD, Laurent SABATIER

Le Directeur de la CSSM, Jean VERON

La Directrice de l'ARS, Juliette CORRE

Le Directeur de Pôle Emploi, Dany RAMAYE

La Directrice de la Mission Locale, Zakia C. DOHOUNZO

Le Président du Centre de Ressources et d'Observation de la Cohésion Sociale, Moussa MOUHAMADI

Le représentant du Conseil Citoyen, Hafizou DAOUD

Le représentant du Comité de Jeunes

Le Vice-Recteur de Mayotte